

Code de conduite BAUR

Introduction et principes

« Entreprise active à l'international, BAUR s'engage à respecter les directives mondialement reconnues pour les pratiques commerciales loyales dans le cadre de ses activités. Entreprise familiale dont la tradition remonte à plus de 75 ans, nous voulons continuer à nous développer sur la base de principes éthiques et d'un comportement équitable. Une concurrence loyale, des normes de qualité strictes et une production efficace constitueront les fondements de notre succès. »

Markus Baur, gérant

Les valeurs fondamentales de BAUR sont le respect et l'intégrité. La réputation de BAUR est donc d'une importance capitale : Aucune affaire n'est assez importante pour compromettre la bonne réputation de BAUR. Nous nous engageons à respecter les lois et les directives des pays dans lesquels nous sommes en activité et nous orientons selon le Pacte mondial des Nations Unies et les principes de Transparency International.

Lutte contre la corruption, concurrence loyale et droits de l'homme

- **Prévention des conflits d'intérêts** : BAUR exige de ses **partenaires et** fournisseurs d'éviter toutes relations d'influence et action nuisant ou pouvant nuire à notre capacité à prendre des décisions objectives et équitables dans l'exercice de notre activité. Le favoritisme ou les conflits d'intérêts, réels ou apparents, vont à l'encontre du droit à l'égalité de traitement à laquelle nous avons tous droit.
- **Interdiction de corruption** : BAUR gère ses activités de manière équitable, honnête et transparente. Nous ne nous octroyons aucun avantage économique par favoritisme direct ou indirect ou par corruption. BAUR et ses collaborateurs ne se laissent pas soudoyer directement ou indirectement en échange d'avantages économiques (à l'exception de l'hospitalité, des coutumes locales ou des cadeaux de courtoisie dans un cadre habituel).
- **Partenaires triés sur le volet** : BAUR et ses partenaires ne sont pas seulement responsables de leurs propres actions, mais aussi de celles de leurs partenaires. Les risques liés au respect de ce code de conduite doivent être évalués avant la signature de toute relation contractuelle.
Concurrence loyale : BAUR s'engage en faveur d'une concurrence loyale et appelle au respect des lois applicables sur la protection et la promotion de la concurrence.
- **Protection des données et secret des affaires** : nous protégeons la vie privée des individus en ce qui concerne leurs données personnelles et garantissons la protection des données, des secrets des affaires et des actifs de l'entreprise.
- **Respect des droits de l'homme** : BAUR respecte les droits de l'homme internationalement reconnus, rejette toute forme de discrimination et **s'engage à respecter des conditions-cadres équitables pour ses collaborateurs, ses clients et ses partenaires commerciaux.**

- **Respect de l'environnement et gestion responsable des ressources :** BAUR, ses partenaires et fournisseurs doivent s'assurer que toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection de l'environnement sont respectées. De plus, nous attendons de nos partenaires et fournisseurs qu'ils prennent systématiquement des mesures efficaces et préventives de réduction des impacts environnementaux. Nous entendons par là avant tout la réduction des émissions de CO₂ et l'utilisation économe et efficace des ressources naturelles. Ceci inclut les initiatives visant à promouvoir la responsabilité environnementale auprès des clients, des partenaires, des fournisseurs et des collaborateurs.

BAUR peut vérifier le respect de ces exigences dans le cadre d'un audit ou confier à un tiers la mise en œuvre d'un tel audit. BAUR prévoit de cesser toute relation avec les partenaires commerciaux ne se conformant pas à ce code de conduite ou ne prenant pas les contre-mesures appropriées lorsqu'une infraction est avérée. Les partenaires commerciaux de BAUR et d'autres personnes concernées peuvent signaler les violations présumées de ces exigences au numéro vert BAUR +43 5522-4941 243 ou par e-mail à Integrity@BAUR.eu.

Annexe

Pacte mondial des Nations Unies

En signant le Pacte mondial des Nations Unies, une entreprise s'engage à reconnaître et à mettre en pratique un catalogue de valeurs fondamentales relatives aux droits de l'homme, à la réglementation du droit du travail, à la protection de l'environnement et aux mesures de lutte contre la corruption dans sa sphère d'influence.

Transparency International

Les principes commerciaux anticorruption publiés par Transparency International sont l'œuvre d'un groupe d'entreprises du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et de syndicats visant à permettre aux entreprises de développer des approches efficaces pour lutter contre la corruption dans l'ensemble de leurs activités. L'édition dédiée aux petites et moyennes entreprises (PME) décrit clairement et simplement comment les petites entreprises peuvent élaborer un programme de lutte contre la corruption adapté à leur taille et à leurs ressources.